

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La reconduction des quotas sur l'acier au niveau européen va aggraver la situation des entreprises mécaniciennes

Au moment où de nombreuses entreprises mécaniciennes souffrent de la hausse des prix des métaux et des délais de livraison, voire pour certains alliages, de la pénurie pouvant conduire à des délais de livraison de 40 semaines, la Commission Européenne, avec l'aval d'une large majorité d'Etats Membres, a décidé de proroger les mesures de sauvegarde sur l'acier.

La FIM considère que cette prorogation va aggraver la situation des entreprises du secteur de la mécanique.

En effet, le contexte économique dans lequel ces mesures ont été prises a drastiquement changé en 2020 et 2021, du fait de la crise sanitaire et des tensions sur les matières premières. A l'origine, ces quotas ont été mis en place en 2018 pour protéger la sidérurgie européenne des effets potentiels de la décision du président des Etats-Unis d'instaurer des taxes d'importation pour l'acier et l'aluminium, notamment vis-à-vis de la potentielle arrivée massive d'acier chinois à des prix extrêmement faibles.

Dans le contexte de la prorogation des quotas d'importation, il s'avère par ailleurs que la Commission Européenne s'est basée sur les résultats d'une étude économique concernant les années 2018 à 2020, ne prenant pas en compte la situation spécifique du premier semestre 2021, période pendant laquelle les conditions d'approvisionnement en acier se sont fortement dégradées.

Depuis plusieurs mois, la sidérurgie européenne n'arrive en effet plus à subvenir aux besoins des industries européennes en aval, du secteur des industries mécaniques au bâtiment en passant par le secteur automobile. Il résulte de cette situation une forte augmentation des prix et un allongement des délais qui placent de nombreuses entreprises de notre secteur dans une situation extrêmement difficile vis-à-vis de leurs clients.

De plus, les mesures de sauvegarde ont intrinsèquement un effet négatif sur le marché : du fait des délais de livraison, il n'est pas possible au moment de la commande de prédire les droits de douane applicables lors du dédouanement (potentiellement +25%), le quota pouvant être atteint ou pas. Cette incertitude génère une perturbation sur les marchés internationaux, qui limite l'approvisionnement en provenance des pays hors-UE et aggrave ainsi la situation des acheteurs mécaniciens français.

D'autres secteurs industriels se sont manifestés auprès de la Commission Européenne, comme l'association européenne des constructeurs automobiles (ACEA), l'association européenne des fournisseurs de l'automobile (CLEPA) ou notre association européenne Orgalim, pour regretter la décision de maintenir les quotas d'importations. L'association italienne ASSOFERMET (distributeurs de métaux) a également désapprouvé le projet de la Commission qui ne protège que les producteurs européens d'aciers et alerte sur les conséquences de cette décision sur la relance de l'économie italienne et européenne.

La FIM, qui a alerté à de nombreuses reprises les pouvoirs publics français sur cette problématique, confirme qu'elle est fermement opposée à la reconduction de ces quotas pour des raisons économiques évidentes en termes d'activité, de relance et donc d'emploi sur le secteur industriel.

Dans ce contexte, la FIM souhaite que la Commission Européenne négocie avec les Etats-Unis le retrait de leurs mesures tarifaires sur l'acier et l'aluminium, prises en vertu de la Section 232 du Trade Expansion Act et à l'origine des mesures de sauvegarde européennes.

Contacts presse FIM :

Isabelle Douvry

+ 33 (0)1 47 17 60 30

idouvry@fimeca.org

Anne Gleyze

+ 33 (0)1 47 17 60 29

agleyze@fimeca.org

Les industries mécaniques, premier employeur industriel de France, conçoivent des pièces, composants et sous-ensembles et équipements pour tous les secteurs de l'économie :

- Pièces mécaniques issues d'opération de fonderie, forge, usinage, formage, décolletage, traitement de surface, etc.
- Composants et sous-ensembles intégrés dans les produits des clients
- Équipements de production (machines, robots, etc.) et équipements mécaniques (pour la santé, l'agriculture, les TP, le bâtiment, la restauration, la lutte contre l'incendie, la mesure, la photonique)
- Produits de grande consommation (arts de la table, outillage, ...)